

CANADIAN  
PSYCHOLOGICAL  
ASSOCIATION



SOCIÉTÉ  
CANADIENNE  
DE PSYCHOLOGIE

# SOINS DE SANTÉ MENTALE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DU CANADA

## Le rôle des psychologues scolaires

**Document de position de la Société canadienne de psychologie (SCP)**

Approuvé par le conseil d'administration de la SCP – juin 2022

**Préparé par :**

Anne-Marie Côté

Merril Dean

Laurie Ford

Tasmia Hai

Maria Kokai, présidente

Debra Lean

Angela R MacPhee

Juanita Mureika

Janine Newton Montgomery

Dorna Rahimi

Shayla Richards

Kerry Spice

Richelle Wagner

Paige Walker

Stephanie Wilson

CANADIAN  
PSYCHOLOGICAL  
ASSOCIATION



SOCIÉTÉ  
CANADIENNE  
DE PSYCHOLOGIE

## À PROPOS DE LA SCP

La Société canadienne de psychologie est le porte-parole national de la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. La SCP est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, les professeurs d'université et les chercheurs universitaires, ainsi que les étudiants. Les psychologues constituent le plus grand groupe de fournisseurs de soins de santé mentale spécialisés et réglementés, ce qui fait de notre profession une ressource indispensable pour la prestation de soins psychologiques aux Canadiens qui en ont besoin.

## VISION

Une société où la compréhension des divers besoins, comportements et aspirations de l'être humain est le moteur de la législation, des politiques et des programmes destinés aux personnes, aux organisations et aux collectivités.

## MISSIONS

Faire progresser la recherche, les connaissances et l'application de la psychologie au service de la société au moyen de la défense des intérêts, du soutien et de la collaboration.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
VEUILLEZ CONSULTER NOTRE  
SITE WEB À [CPA.CA/FR](http://CPA.CA/FR)**



## RÉSUMÉ

La santé mentale et le bien-être, qui englobent l'ensemble des fonctions sociales, émotionnelles, intellectuelles et comportementales dont nous dépendons tous au quotidien, sont essentiels à la réussite des personnes et des milieux dans lesquels elles vivent, travaillent, apprennent et jouent. Cela s'applique particulièrement aux enfants, pour lesquels les services et le soutien en matière de santé mentale offrent la meilleure rentabilité économique. Les psychologues scolaires jouent un rôle essentiel dans la santé mentale et cognitive et le bien-être des élèves dans les milieux scolaires et non scolaires, en particulier dans un contexte où nous continuons à subir les conséquences d'événements sociétaux de grande ampleur, comme la pandémie mondiale de COVID-19.

### ***Le présent rapport poursuit trois objectifs :***

1. Mieux comprendre les besoins des enfants et des jeunes en matière de développement et de santé mentale, ainsi que le rôle des psychologues scolaires dans la réponse à ces besoins.
2. Décrire les obstacles que les écoles et les psychologues doivent surmonter pour parvenir à satisfaire les besoins en matière de développement et de santé mentale des élèves et à favoriser leur bien-être.
3. Formuler des recommandations à l'intention de quatre groupes de parties intéressées qui peuvent surmonter ces obstacles et apporter les changements permettant de mieux répondre aux besoins des élèves et des écoles sur le plan de la santé mentale.

## PREMIER OBJECTIF :

### *les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes et le rôle des psychologues scolaires*

Le rapport répond aux questions suivantes :

1. Pourquoi les enfants et les jeunes ont-ils besoin d'un soutien en matière de santé mentale?
2. La santé mentale des élèves est-elle un enjeu lié à l'école? Pourquoi les services de santé mentale sont-ils essentiels dans les écoles?
3. Qu'en est-il de la santé mentale des enseignants?
4. Qui sont les psychologues scolaires?
5. Que font les psychologues scolaires?
6. Pourquoi les services psychologiques sont-ils essentiels dans les écoles?

#### **Le rapport présente les arguments suivants :**

1. Les enfants en bonne santé mentale s'épanouissent à l'école comme dans la vie. À l'inverse, une mauvaise santé mentale entraîne des conséquences négatives évidentes sur la participation à l'école et la réussite scolaire. Selon des estimations obtenues pour le Canada, les troubles mentaux commencent dès l'enfance pour environ 70 % des personnes qui reçoivent un diagnostic de maladie mentale à l'âge adulte. À l'échelle mondiale, de 10 à 20 % des enfants et des jeunes se verront diagnostiquer des troubles mentaux au cours de leurs années d'école, troubles qui persistent souvent à l'âge adulte. Malgré le taux élevé et croissant de problèmes de santé mentale, seulement environ 20 % des enfants et des jeunes qui ont besoin d'un soutien en matière de santé mentale en reçoivent un. Les troubles mentaux non traités peuvent avoir des conséquences graves, telles que l'hospitalisation et le suicide.

Les enfants et les jeunes s'épanouissent lorsque leurs besoins uniques en matière de développement sont comblés. Cependant, l'apprentissage et les progrès scolaires peuvent être sérieusement entravés lorsque les approches pédagogiques ne sont pas adaptées au fonctionnement cognitif, intellectuel, linguistique et social des élèves, ce qui entraîne souvent d'autres défis et problèmes émotionnels et comportementaux. Les psychologues ont un rôle important à jouer pour aider les éducateurs et les parents à comprendre les besoins des élèves en matière de développement et la manière de les satisfaire.

2. Les services de santé mentale en milieu scolaire ont un important rôle à jouer parce que :
  - a. les élèves passent beaucoup de temps à l'école
    - i. les services y sont accessibles plus facilement et de façon plus équitable
    - ii. les problèmes peuvent être détectés tôt, et l'intervention précoce est très importante pour que les effets psychologiques soient positifs
  - b. un grand nombre de familles n'ont pas les moyens de s'offrir des services psychologiques en dehors de l'école, ces services n'étant généralement pas couverts par l'assurance-maladie
  - c. de nombreuses localités éloignées et rurales ne disposent pas de fournisseurs de services de santé locaux.

3. Le soutien des psychologues scolaires offert aux enseignants et aux autres professionnels du milieu scolaire peut avoir des répercussions importantes en ce qui concerne la motivation, l'autonomisation, le bien-être et la satisfaction professionnelle des enseignants, autant d'éléments qui ont un effet positif dans les salles de classe et sur les élèves et les familles.
4. Les psychologues scolaires sont des professionnels de la santé mentale très instruits, possédant une formation de cycle supérieur et étant agréés par les organismes provinciaux/territoriaux de réglementation de la psychologie. Ils ont une formation approfondie en santé mentale, en développement de l'enfant et en apprentissage chez l'enfant (évaluation et diagnostic, prévention/intervention, évaluation du risque de suicide, intervention en situation de crise), en éducation (consultation, changement des systèmes), en recherche (évaluation de programme, analyse des données), ainsi qu'en éthique et en droit. Cette formation leur permet d'être bien préparés pour intervenir sur l'ensemble des problèmes et des troubles comportementaux, cognitifs, sociaux et émotionnels auxquels les élèves sont confrontés.
5. Les psychologues scolaires sont en mesure de fournir des évaluations et des soutiens en matière de santé mentale à l'échelle de l'école, de la classe et de l'individu, ainsi que de mettre en œuvre des initiatives à l'échelle du système visant à renforcer les capacités du personnel et à soutenir la santé mentale et le bien-être. En collaboration avec d'autres professionnels de la santé mentale et de l'éducation, les psychologues peuvent contribuer à la promotion de la santé et du bien-être, à l'optimisation de la réussite scolaire, à la détection précoce des problèmes cognitifs, psychologiques et sociaux, ainsi qu'au traitement des problèmes qui surviennent et à l'atténuation de leurs conséquences.

## DEUXIÈME OBJECTIF :

### *obstacles systémiques à la satisfaction des besoins en santé mentale des enfants et des jeunes dans les écoles*

#### Voici une description de ces obstacles :

1. Il existe une compréhension limitée de l'apport unique des psychologues en milieu scolaire et de la manière dont ils peuvent contribuer à répondre aux besoins des élèves en matière de développement, d'apprentissage et de santé mentale. Les psychologues scolaires ont de lourdes charges de travail et on leur demande de consacrer du temps à certaines activités (p. ex. les évaluations) à l'exclusion de nombreuses autres activités essentielles à la réussite des élèves et de l'école (p. ex. la prévention et l'intervention précoce pour éviter les problèmes en aval, les interventions faites en collaboration avec les enseignants et autres professionnels de l'école).
2. Pour offrir efficacement des services de sensibilisation, de prévention et d'intervention, les écoles doivent avoir un ratio psychologue/élèves de 1:500 à 1:1 000. Au Canada, ces ratios se situent bien en deçà du repère mentionné. Par exemple, en 2017-2018, le ratio moyen en Ontario était de 1:3 448. Les pénuries sont particulièrement aiguës dans les régions rurales, éloignées et nordiques, ainsi que dans les zones urbaines comptant de fortes concentrations d'enfants ou de jeunes à risque. La pénurie de psychologues scolaires signifie que les élèves et les familles n'obtiennent pas de services parce que les listes d'attente sont longues et que les psychologues n'ont pas le temps d'offrir toute la gamme de services dont les élèves et les écoles ont besoin.

3. Il existe de graves problèmes de recrutement et de maintien en poste des psychologues dans les écoles du Canada. Viennent en premier lieu les conditions de travail (p. ex. charges de travail élevées, capacité limitée d'exercer la profession de manière complète ou d'offrir l'entièreté des services dont les élèves et les écoles ont besoin), mais il y a aussi le fait que les écoles ne prennent pas suffisamment part à la formation des psychologues. La participation à la formation ne fait pas qu'augmenter les ressources, elle est en soi une bonne stratégie de recrutement de personnel, les internes/résidents en psychologie décidant souvent de travailler là où ils ont été formés.

## TROISIÈME OBJECTIF :

*recommandations à l'intention des parties intéressées pour surmonter ces obstacles et apporter les changements nécessaires afin de mieux répondre aux besoins des élèves et des écoles sur le plan de la santé mentale*

## RECOMMANDATIONS

*Les recommandations qui suivent s'adressent à quatre groupes de parties intéressées.*

1. **Les décideurs des conseils scolaires et centres de services scolaires, des districts scolaires et des ministères de l'Éducation.** Ces recommandations visent à accroître l'accès (ainsi qu'un accès plus équitable) aux services psychologiques pour les élèves et les enseignants en remédiant aux principaux manques en ce qui concerne le nombre de postes de psychologues offerts et le nombre de psychologues prêts à occuper ces postes.
2. **Programmes d'études supérieures en psychologie scolaire.** Ces recommandations ont pour objectif d'accroître le nombre de psychologues scolaires et d'améliorer l'inclusivité de la profession.
3. **Psychologues scolaires.** Ces recommandations visent à encourager les psychologues scolaires à élargir leur compréhension des divers milieux dont sont issus les élèves et à les aider à améliorer les connaissances relatives à la santé mentale chez le personnel scolaire et chez les familles avec lesquelles ils travaillent.
4. **Organisations nationales, provinciales et territoriales professionnelles de psychologie.** Ces recommandations appellent à la mobilisation du savoir, à un perfectionnement professionnel continu et aux activités de défense des intérêts que la profession peut mener pour soutenir la psychologie en milieu scolaire.

*Les conseils scolaires et centres de services scolaires, districts scolaires et ministères de l'Éducation ont la responsabilité de répondre efficacement aux besoins des élèves et des écoles en matière de santé mentale. Pour ce faire, ils peuvent prendre les mesures que voici :*

1. Accorder la priorité au financement des services de psychologie scolaire et maintenir ce financement.
2. Prévoir pour les écoles un ratio d'un psychologue pour 500 à 1 000 élèves, ce qui permet de combler

les besoins en matière de santé mentale et cognitive et de bien-être des élèves, du personnel et de la communauté scolaire.

3. Améliorer le recrutement et le maintien en poste des psychologues scolaires en offrant :
  - a. des charges de travail raisonnables qui permettent aux psychologues de fournir tous les services de consultation, de prévention et d'intervention dont ont besoin les élèves, le personnel et l'environnement scolaire;
  - b. un soutien aux psychologues leur permettant d'exercer leur profession de manière complète et adéquate, ce qui entraîne de meilleurs résultats pour les écoles et facilite le recrutement et le maintien en poste;
  - c. des possibilités de perfectionnement professionnel;
  - d. une supervision professionnelle et administrative et un mentorat.
4. Soutenir les écoles dans la formation des psychologues scolaires, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de candidats en mesure de répondre à l'étendue des besoins des élèves, peu importe leur lieu de résidence, leur milieu, leur groupe linguistique ou leur culture.

***Les programmes d'études supérieures en psychologie scolaire doivent s'attaquer aux pénuries chroniques de psychologues scolaires. Voici des pistes de solutions :***

1. Améliorer le recrutement dans le champ de spécialisation en :
  - a. présentant la psychologie scolaire à un plus grand nombre d'étudiants de premier cycle;
  - b. mettant sur pied de nouveaux programmes de doctorat dans différentes régions du Canada.
2. Accroître le nombre et la capacité des :
  - a. programmes de doctorat, en particulier dans les régions du pays les plus touchées par la pénurie, ce qui peut mener à une augmentation du nombre de praticiens, mais aussi de chercheurs et d'éducateurs en psychologie scolaire.
3. Rendre la « spécialisation » et la formation professionnelle plus accessibles en :
  - a. offrant des options plus souples pour les personnes qui souhaiteraient retourner aux études de troisième cycle;
  - b. recrutant des professionnels issus de spécialités connexes (p. ex. orientation scolaire, psychologie clinique) qui pourraient vouloir pratiquer la psychologie scolaire.
4. S'adresser aux étudiants et aux diplômés des programmes d'enseignement de l'ensemble du Canada pour les informer que la psychologie scolaire peut être un changement de carrière intéressant pour les personnes qui ont une formation en enseignement.
  - a. Concentrer les efforts de recrutement sur les étudiants qui proviennent de milieux minorisés.
  - b. Voir à ce que les programmes de formation en psychologie scolaire soient dotés d'un effectif complet pour garantir le maintien des capacités.

- c. Accroître le nombre de programmes de formation et de résidence agréés par la SCP en psychologie scolaire.
- d. Promouvoir la création de stages et de résidences dans les écoles en sensibilisant les conseils/centres de services scolaires et les ministères de l'Éducation à la nécessité et à la valeur de cette formation.
- e. Soutenir les conseils/centres de services scolaires et écoles dans leur offre de stages et de résidences aux étudiants en formation initiale en psychologie scolaire, en leur facilitant la tâche et en rendant le processus plus attrayant.
- f. Établir des partenariats de collaboration entre conseils/centres de services scolaires et universités afin de créer une réserve de psychologues scolaires agréés pour répondre aux besoins élevés des conseils/centres de services scolaires en milieu rural, des Premières Nations et de communautés diversifiées sur le plan culturel et linguistique.
- g. Préparer les étudiants en psychologie scolaire à comprendre, à respecter les enfants, les jeunes et les familles de divers groupes et milieux et à travailler avec eux.

***Les psychologues doivent rehausser leur capacité à répondre aux besoins en santé mentale d'un corps étudiant diversifié et doivent sensibiliser les parties intéressées au rôle des psychologues scolaires dans les soins de santé mentale. Ils peuvent y parvenir par les moyens suivants :***

1. Les psychologues scolaires peuvent apporter leur contribution entre autres en prenant la parole et en faisant des présentations aux médias, aux familles et au public afin de leur faire mieux comprendre les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes, et le rôle des psychologues scolaires pour répondre à ces besoins.
2. Lorsqu'ils fournissent des services psychologiques aux enfants dans les écoles, les psychologues doivent mieux connaître, comprendre et respecter les contextes culturels et historiques des divers milieux dont sont issus les enfants.

***Les organisations nationales, provinciales et territoriales professionnelles de psychologie doivent mener des campagnes de sensibilisation relativement au rôle de la psychologie scolaire dans les soins de santé mentale et plaider pour un accès et un financement équitables.***

1. Lorsqu'elles font la promotion de l'accès aux soins de santé mentale pour les populations du Canada, les associations professionnelles font de l'accès aux soins psychologiques dans les écoles une cause prioritaire à défendre.
2. Sensibiliser les décideurs, les systèmes et le personnel scolaires, les parents, les élèves et le grand public au rôle des psychologues scolaires dans le soutien des besoins en santé mentale des élèves et des écoles.
3. Offrir aux psychologues scolaires des possibilités de perfectionnement professionnel pour qu'ils connaissent, comprennent et respectent mieux les contextes culturels et historiques des différents milieux dont sont issus les enfants.
4. Soutenir les psychologues scolaires et les programmes qu'ils suivent en :

- a. améliorant le recrutement dans ce domaine de spécialisation;
- b. recrutant des étudiants issus de différents milieux minorisés;
- c. améliorant les connaissances en matière de santé mentale au sein des conseils/centres de services scolaires et des ministères de l'Éducation et, en particulier, en faisant mieux connaître et mieux comprendre la nécessité d'offrir des services psychologiques dans les écoles et les résultats positifs qui leur sont associés.

# SOINS DE SANTÉ MENTALE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DU CANADA

## LE RÔLE DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

### I. LES BESOINS EN SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES ET LE RÔLE DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES<sup>1</sup>

#### 1. Pourquoi les enfants et les jeunes ont-ils besoin d'un soutien en matière de santé mentale?

La santé mentale et le bien-être dépendent de l'ensemble des fonctions sociales, émotionnelles, comportementales et intellectuelles que nous utilisons quotidiennement. Environ 70 % des problèmes de santé mentale dont souffrent les adultes commencent avant l'âge de 18 ans<sup>i</sup>. À l'échelle mondiale, de 10 à 20 % des enfants et des jeunes se verront diagnostiquer des troubles mentaux au cours de leurs années d'école<sup>ii</sup>, troubles qui persistent souvent à l'âge adulte<sup>iii</sup>. Beaucoup d'autres souffriront de détresse émotionnelle ou risqueront de souffrir de maladies mentales<sup>iv</sup>.

Les troubles mentaux non traités peuvent avoir des conséquences graves. Le suicide est la deuxième cause de décès chez les jeunes de 15 à 34 ans au Canada<sup>v</sup>. De 2008-2009 à 2018-2019, on a constaté une augmentation de 61 % de visites aux services d'urgence et une augmentation de 60 % des hospitalisations pour troubles mentaux chez les jeunes<sup>vi</sup>.

Malgré le taux élevé de problèmes de santé mentale, seulement environ 20 % des enfants et des jeunes qui ont besoin d'un soutien en matière de santé mentale en reçoivent un<sup>vii</sup>. Comme le souligne la Société royale du Canada<sup>viii</sup>, un rapport de l'UNICEF de 2020 a montré que les enfants et les jeunes du Canada font piètre figure, se situant presque au dernier rang des pays à revenu élevé (31<sup>e</sup> sur 38) pour ce qui est des mesures du bien-être, et la situation était semblable pour le taux de suicide chez les adolescents (35<sup>e</sup> sur 38 pays).

Les enfants et les jeunes s'épanouissent lorsque leurs besoins uniques en matière de développement sont comblés. Cependant, l'apprentissage et les progrès scolaires peuvent être sérieusement entravés lorsque les approches pédagogiques ne sont pas adaptées au fonctionnement cognitif, intellectuel, linguistique et social des élèves. En l'absence d'une bonne adéquation entre les besoins d'apprentissage d'un élève et la manière dont l'information est enseignée, il s'ensuit des frustrations et des difficultés émotionnelles et comportementales qui compromettent encore plus la réussite de l'apprentissage. Le fait de chercher à comprendre le profil de développement des élèves et de chercher à répondre à leurs besoins (p. ex. au moyen de services d'éducation spécialisée) peut les aider dans leur réussite scolaire et leur santé mentale. (Selon les directions d'école en Ontario, environ 17 % des élèves du primaire et 27 % des élèves du secondaire ont bénéficié de services d'éducation spécialisée en 2019<sup>ix</sup>.) Les psychologues ont un rôle important à jouer pour aider les éducateurs

1 In this document, "psychologist" is used throughout. We recognize that in some Canadian jurisdictions, school psychology personnel may include unregulated service providers who may work under the supervision of psychologists (e.g. psychometrist), as well as other regulated providers such as psychological associates.

et les parents à comprendre les besoins des élèves en matière de développement et les interventions qui sont nécessaires.

## 2. La santé mentale des élèves est-elle un enjeu lié à l'école? Pourquoi les services de santé mentale sont-ils essentiels dans les écoles?

Plusieurs facteurs peuvent affecter la capacité d'apprentissage d'un élève. La National Association of School Psychologists (NASP) souligne l'importance d'une bonne santé mentale pour la réussite scolaire. Les enfants en bonne santé mentale s'épanouissent à l'école comme dans la vie<sup>x</sup>. À l'inverse, une mauvaise santé mentale entraîne des conséquences négatives sur la participation à l'école et la réussite scolaire<sup>xi</sup>. En outre, étant donné que les troubles du développement neurologique (p. ex. les troubles d'apprentissage, le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, les troubles du spectre autistique) sont des facteurs de risque pour les problèmes de santé mentale, la détection et le diagnostic précoces de ces troubles sont essentiels pour obtenir de bons résultats<sup>xii</sup>. Si leurs besoins en matière d'apprentissage et de santé mentale ne sont pas satisfaits, les élèves risquent davantage d'avoir des difficultés scolaires et des problèmes de comportement, de décrocher et de tomber dans la délinquance<sup>xiii</sup>. La pandémie de COVID-19 est un autre facteur qui a eu des conséquences négatives sur le bien-être psychosocial des enfants et des jeunes.

Les enfants passent beaucoup de temps à l'école, et les écoles deviennent souvent un carrefour communautaire. C'est un milieu idéal pour offrir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des services de santé mentale, qui comprennent la promotion, la prévention et l'intervention en matière de santé mentale<sup>xiv</sup>. Par ailleurs, comme les services psychologiques offerts en dehors des établissements publics ne sont pas couverts par l'assurance-maladie, un grand nombre de familles n'ont pas les moyens de s'offrir des services psychologiques en dehors de ceux qui sont offerts dans les hôpitaux ou les écoles. Dans certaines localités éloignées ou rurales, il y a peu de praticiens de la santé, ce qui rend l'accès difficile même pour les familles qui auraient les moyens de payer pour ces services. L'absence de détection précoce et accessible des troubles neurodéveloppementaux ou mentaux peut aggraver les difficultés psychosociales des élèves. Imaginons un élève souffrant d'un trouble de l'apprentissage non diagnostiqué et non pris en charge... une situation qui peut engendrer de mauvais résultats scolaires, des jugements négatifs de la part de ses pairs, des craintes et de l'anxiété quant à ses résultats scolaires et une mauvaise estime de soi. Le dépistage et le traitement précoces permettent non seulement d'aider l'élève à gérer son trouble, mais aussi de prévenir d'autres problèmes résultant de l'absence de traitement.

Parce que les enfants y passent beaucoup de temps, les écoles sont le lieu idéal pour enseigner et développer les compétences sociales, émotionnelles et comportementales dont dépend la réussite dans la vie et au travail<sup>xv</sup>. L'éducation sociale et émotionnelle, ainsi que la pédagogie, transforme « les écoles en lieux qui favorisent l'excellence scolaire, la collaboration et la communication, la créativité et l'innovation, l'empathie et le respect, l'engagement civique, ainsi que d'autres compétences et aptitudes nécessaires pour réussir au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>xvi</sup> » [traduction]. Selon une analyse coûts-avantages des interventions sociales et émotionnelles, à long terme, le rendement moyen est de 11 dollars pour chaque dollar investi<sup>xvii</sup>. La recherche internationale montre que les interventions psychosociales en milieu scolaire ont des effets positifs importants sur l'adaptation<sup>xviii</sup>, et que la mise en œuvre à l'école de programmes de santé mentale fondés sur des données probantes a des effets positifs sur l'apprentissage, les résultats, l'assiduité et le comportement des élèves<sup>xix</sup>.

Les intervenants en santé et les éducateurs s'accordent de plus en plus à dire que les résultats pour les enfants sont améliorés lorsque l'éducation et les services de santé mentale sont intégrés dans les écoles<sup>xx</sup>. La réussite

scolaire, et la réussite ultérieure dans la vie, dépendent à parts égales de facteurs liés à l'éducation et de facteurs liés à la santé mentale.

### 3. Qu'en est-il de la santé mentale des enseignants?

Bien que les enseignants soient formés pour éduquer et favoriser les compétences de base en matière de socialisation, nombre d'entre eux déclarent qu'ils ne sont pas suffisamment préparés pour répondre aux demandes croissantes des élèves en matière de santé mentale et qu'ils subissent eux-mêmes des niveaux de stress élevés<sup>xxi</sup>. Les enseignants qui doivent répondre aux divers besoins d'apprentissage et comportementaux dans leurs classes, dans un contexte de ressources limitées et de milieux de travail rendus plus difficiles par la pandémie, peuvent en arriver à éprouver une usure de la compassion<sup>xxii</sup> ou souffrir d'épuisement professionnel ou de maladies physiques et mentales.

Selon une enquête menée en octobre 2020 par la Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes<sup>xxiii</sup>, 70 % des enseignants étaient préoccupés par leur santé mentale ou leur bien-être, et 30 % des enseignants « s'en sortaient à peine ». Dans une autre étude menée aux États-Unis, environ 25 % des enseignants ont déclaré qu'ils étaient susceptibles de quitter leur emploi d'ici la fin de l'année scolaire 2020-2021 (contre 15 % avant la pandémie); et un pourcentage plus élevé d'enseignants « ont signalé un stress fréquent lié au travail et davantage de symptômes de dépression que la population adulte générale<sup>xxiv</sup> » [traduction].

La santé mentale des enseignants et des élèves est interreliée. Favoriser le bien-être des enseignants, en réduisant le stress lié à leur travail, est essentiel à la réussite des élèves et des écoles et constitue un aspect important du travail des psychologues scolaires.

### 4. Qui sont les psychologues scolaires?

Les psychologues scolaires sont des professionnels de la santé mentale très instruits, qui possèdent une formation de cycle supérieur et sont agréés par les organismes provinciaux/territoriaux de réglementation de la psychologie. Ils ont une formation et effectuent une pratique supervisée dans les domaines de la santé mentale, du développement de l'enfant et de l'apprentissage chez l'enfant (évaluation et diagnostic du fonctionnement cognitif, émotionnel et comportemental, consultation psychologique, prévention/intervention, évaluation du risque de suicide, intervention en situation de crise), de l'éducation (consultation, changement des systèmes), de la recherche (évaluation de programme, analyse des données), de l'éthique et du droit, ainsi que des interventions multiculturelles. De nombreux psychologues scolaires ont des domaines d'expertise spécialisés tels que l'autisme et les autres troubles du développement, l'évolution du climat scolaire, la justice sociale et la lutte contre le racisme, pour n'en citer que quelques-uns. La pratique de la psychologie repose sur des données probantes. Ses méthodes d'évaluation et d'intervention sont façonnées par la recherche et sont appliquées dans le but de relever les défis éducationnels, comportementaux, intellectuels et émotionnels auxquels les élèves sont confrontés.

## 5. Que font les psychologues scolaires?

Les psychologues scolaires appliquent un modèle de prestation de services à trois volets<sup>xxv</sup> :

- Services primaires ou universels de promotion et de prévention en matière de santé mentale pour tous les élèves.
- Intervention secondaire ou ciblée et rapide pour les problèmes émergents des élèves et de l'école.
- Intervention tertiaire, comprenant des évaluations complètes, un diagnostic et une intervention pour les problèmes plus graves, mise en œuvre en collaboration avec des professionnels de la santé mentale dans la communauté.

Bien que la promotion, la prévention et l'intervention en matière de santé mentale soient une priorité à long terme, les conséquences de la pandémie sur l'enseignement, l'apprentissage et la santé mentale font des services de psychologie scolaire une ressource encore plus essentielle pendant la pandémie et pour le rétablissement qui suivra celle-ci. La note de breffage récemment publiée par la Société royale du Canada « met en évidence le fait que des menaces considérables pèsent sur le bien-être, la réussite scolaire et le développement sain des enfants<sup>xxvi</sup> », en raison de la pandémie.

En situation d'urgence ou de crise, les psychologues scolaires, en collaboration avec les autres professionnels de l'école, répondent aux besoins particuliers de la communauté scolaire<sup>xxvii</sup>. Les élèves ayant des pensées suicidaires ou des comportements autodestructeurs sont considérés par le psychologue scolaire comme des priorités urgentes et leur prise en charge, planifiée en collaboration avec les équipes de santé mentale de la collectivité locale et les hôpitaux, permet une continuité efficace des soins<sup>xxviii</sup>.

En consultant les éducateurs et en travaillant en partenariat avec eux, les psychologues scolaires font une différence majeure dans la motivation, l'autonomisation, le bien-être et la satisfaction professionnelle des enseignants<sup>xxix</sup>. Ils travaillent avec les enseignants pour résoudre les problèmes difficiles en classe, consultent les administrateurs pour ajuster le soutien en classe, offrent du perfectionnement professionnel pour améliorer les connaissances et les compétences des enseignants et fournissent des renseignements personnalisés pour améliorer les résultats liés à l'apprentissage, aux comportements et à la santé mentale des élèves.

En tant que membres des équipes scolaires, les psychologues scolaires offrent un soutien consultatif aux administrateurs et aux autres professionnels scolaires et non scolaires. Par exemple, ils jouent un rôle essentiel dans la planification de la promotion de la santé mentale en classe et dans l'ensemble de l'école et dans la mise en place d'interventions préventives pour les enfants et les jeunes<sup>xxx</sup>.

Les psychologues scolaires fournissent un soutien consultatif aux décideurs en ce qui concerne les initiatives à l'échelle du système ou du district, tant dans le domaine scolaire que dans celui de la santé mentale<sup>xxxi</sup>. Les changements de politiques et de programmation à l'échelle du système permettent de rejoindre et de soutenir beaucoup plus d'étudiants, et de manière plus efficace, ainsi que d'obtenir des résultats qui vont bien au-delà de ceux qui sont strictement basés sur des services individuels destinés aux étudiants.

La population étudiante au Canada est de plus en plus diversifiée. Les étudiants présentent un large éventail d'identités, de cultures et de situations économiques, et nombre d'entre eux sont issus de communautés marginalisées et racisées qui, souvent, ne bénéficient pas d'un accès équitable aux principaux déterminants de la santé. Les psychologues scolaires sont des défenseurs de la justice sociale qualifiés, qui donnent des conseils en matière de pédagogie adaptée à la culture, laquelle utilise le savoir culturel, les expériences antérieures et les

profils de performance des étudiants pour rendre l'apprentissage plus approprié et pertinent<sup>xxxii</sup>. En utilisant des approches fondées sur des données probantes et sur les forces, les psychologues scolaires contribuent à réduire la stigmatisation.

## 6. Pourquoi les services psychologiques sont-ils essentiels dans les écoles?

La psychologie scolaire est une spécialité de la psychologie qui soutient les enfants et les jeunes dans leur développement scolaire, social, comportemental et émotionnel, généralement dans leur environnement naturel, à savoir l'école. Les connaissances et les compétences appliquées par les psychologues dans les écoles, par l'intermédiaire d'interventions directes et de services consultatifs indirects<sup>xxxiii</sup>, contribuent à la prévention et à l'intervention précoce dans différents domaines (apprentissage, comportement et santé mentale). Notre objectif est d'intervenir tôt, avant que les problèmes ne se développent ou que les problèmes émotionnels et cognitifs ne conduisent à un échec scolaire. Les psychologues scolaires peuvent avoir un effet profond et positif sur la vie des enfants et des jeunes à grande échelle et à long terme, en soutenant le développement et la réussite scolaire des enfants de tous les groupes d'âge et présentant un éventail de problèmes.

De nombreux enfants ayant des besoins en matière de santé mentale ne sont pas desservis ou sont mal desservis en raison de divers facteurs sociaux tels que le transport, les ressources financières et la stigmatisation<sup>xxxiv</sup>. Plusieurs de ces obstacles sont surmontés lorsque des services visant à prévenir, détecter et traiter les problèmes de santé mentale sont offerts dans les écoles<sup>xxxv</sup>. Dans certaines régions du pays, les écoles sont le seul point d'accès aux services de santé mentale pour les enfants et leurs familles; dans d'autres, les enfants entament leur parcours de soins par le truchement des services de santé mentale dispensés dans leur école<sup>xxxvi</sup>.

Étant donné que les soins de santé mentale dispensés dans les collectivités portent souvent sur des problèmes précis (p. ex. programmes de gestion de l'anxiété, traitement des troubles de l'alimentation), les écoles sont mieux placées pour répondre au large éventail de problèmes qui touchent les enfants et les jeunes<sup>xxxvii</sup>. Par exemple, l'Enquête sur la santé des jeunes Ontariens<sup>xxxviii</sup> a constaté qu'au cours des 30 dernières années, le nombre de jeunes et de soignants qui ont déclaré avoir besoin d'une aide professionnelle pour leur santé mentale a triplé. Cependant, seuls 22 à 34 % des enfants et des jeunes souffrant de troubles mentaux ont eu un contact avec un prestataire de soins de santé mentale dans leur collectivité, contre 40 à 50 % des enfants et des jeunes qui ont eu un contact avec un professionnel de la santé mentale à l'école<sup>xxxix</sup>.

Bien que la plupart des psychologues scolaires soient employés par des écoles et des réseaux scolaires et que, comme nous l'avons mentionné, les écoles soient un milieu de travail tout aussi naturel pour les psychologues que pour les enseignants, les psychologues scolaires travaillent également dans d'autres milieux (p. ex. éducation de la petite enfance, santé, pratique privée)<sup>xl</sup>.

## II. OBSTACLES SYSTÉMIQUES À LA SATISFACTION DES BESOINS EN SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LES ÉCOLES

La recherche a bien établi les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes dans les écoles, ainsi que la façon de répondre efficacement à ces besoins. Cependant, il existe des obstacles systémiques à la mise en place de services psychologiques dans les écoles canadiennes. Ces obstacles sont décrits ci-après.

**Compréhension limitée de l'apport unique des psychologues en milieu scolaire.** Les décideurs et les administrateurs n'ont souvent pas une compréhension complète de la fonction et de l'apport des psychologues scolaires, ce qui a une incidence sur le nombre de personnes embauchées et sur les tâches qui leur sont confiées. Les psychologues scolaires ont de lourdes charges de travail et on leur demande habituellement de se concentrer presque exclusivement sur les évaluations. Bien que l'évaluation soit essentielle à la détection précoce des problèmes cognitifs et émotionnels, l'accent exclusif mis sur cette activité signifie que les psychologues ont peu d'occasions et un temps limité pour fournir d'autres services nécessaires tels que (1) les services de prévention et d'intervention précoce qui sont essentiels pour neutraliser les problèmes plus graves en aval; (2) le soutien aux éducateurs et aux familles; et (3) la consultation avec les enseignants et d'autres professionnels, en particulier en période de crise ayant des conséquences importantes sur les élèves et les écoles (p. ex. pandémie).

Bien que certains programmes et soutiens en matière de santé mentale puissent être offerts par les enseignants et les conseillers (si leur charge de travail le permet), pour des raisons de formation et d'expertise, cela n'est pas possible pour les services psychologiques. Des tests psychologiques mal administrés ou mal interprétés peuvent avoir de graves conséquences pour les élèves. Ces conséquences ont été décrites dans une lettre adressée au gouvernement du Nouveau-Brunswick en réponse à sa décision de permettre aux enseignants de faire passer des tests de fonctionnement cognitif, tests que les enseignants ne sont pas formés pour utiliser ni interpréter<sup>xli</sup>.

L'évaluation et le diagnostic des problèmes et des troubles du développement, de l'apprentissage et de santé mentale, l'intervention pour traiter ces troubles, ainsi que la conception et l'évaluation des programmes ne peuvent être réalisés de manière fiable sans la présence de psychologues au sein de l'équipe éducative. Les besoins non satisfaits des enfants et des jeunes en matière d'apprentissage et de santé mentale entraînent des déficiences importantes et durables, qui affectent non seulement la réussite scolaire, mais aussi la réussite personnelle.

**Pénurie de psychologues scolaires.** Dans toutes les régions du pays, il y a trop peu de postes de psychologues dans les écoles, et trop peu de psychologues scolaires diplômés. Il n'existe aucun district où le ratio recommandé d'un psychologue scolaire pour 500 à 1 000 élèves est respecté au Canada. En 2017-2018, les postes existants dans les écoles de l'Ontario montraient un ratio moyen de 1:3 448, et 7 % des postes existants de psychologues scolaires étaient vacants<sup>xlii</sup>.

La pénurie est particulièrement aiguë dans les régions rurales, éloignées et nordiques, ainsi que dans les zones comptant de fortes concentrations d'enfants ou de jeunes à risque (c.-à-d. quartiers défavorisés). De nombreuses localités rurales, éloignées et nordiques ont de la difficulté à attirer et à retenir des psychologues scolaires, en partie à cause de la forte demande dans les centres urbains, de la pénurie de cliniciens formés et des postes qui ne permettent pas aux psychologues d'exercer pleinement leur profession. La pénurie de psychologues scolaires empêche un accès équitable aux services pour les élèves et leurs familles. Elle se traduit également par de lourdes charges de travail, souvent impossibles à gérer, et par de longues listes d'attente pour obtenir des services, qui peuvent s'étirer dans certains cas sur plusieurs années.

**Financement insuffisant des postes de psychologues scolaires.** Malgré les preuves de l'efficacité des services et soutiens en matière de santé mentale en milieu scolaire, l'« éducation » est souvent considérée comme distincte de la « santé » et de la « santé mentale communautaire » lorsqu'il s'agit de financement, ce qui signifie qu'il n'y a souvent pas d'enveloppe pour la santé mentale dans les budgets de l'éducation, ou que le financement est insuffisant ou irrégulier.

Le financement limité accordé à la santé mentale par les conseils/centres de services scolaires, associé aux décisions politiques des gouvernements provinciaux et territoriaux, a souvent entraîné des coupes et des réductions dans le personnel et les services de psychologie. Il en résulte des lacunes dans les services ou des situations où d'autres employés occupent des rôles en santé mentale pour lesquels ils n'ont pas de temps et souvent aucune formation. Par conséquent, les besoins des élèves en matière de santé mentale ne sont pas satisfaits et le personnel est stressé et épuisé parce qu'on lui demande de faire plus avec moins.

La pénurie de psychologues dans les écoles est également liée aux conditions de travail. On compte parmi les obstacles qui empêchent le recrutement et le maintien en poste des psychologues :

- Le salaire offert aux psychologues scolaires n'est souvent pas avantageux par rapport à d'autres domaines de pratique.
- De lourdes charges de travail et des tâches qui ne permettent pas aux psychologues d'exercer pleinement leur profession.

**Capacité insuffisante des programmes de formation pour former des psychologues scolaires.** Le nombre de psychologues scolaires qui sont formés actuellement au Canada est insuffisant. Cela est dû au fait qu'il y a trop peu de programmes de doctorat et de résidence accrédités en psychologie scolaire et qu'il y a trop peu d'étudiants acceptés dans chaque classe de diplômés, en partie à cause du nombre limité de professeurs et de ressources dans les programmes universitaires de formation en psychologie scolaire. Il y a également une pénurie de psychologues scolaires en exercice qui sont capables ou désireux d'accepter des étudiants ou des résidents en psychologie pour un stage en raison de leur propre charge de travail importante et des conditions de travail difficiles dans les écoles.

### III. RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES PARTIES INTÉRESSÉES POUR SURMONTER CES OBSTACLES ET APPORTER LES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES ET DES ÉCOLES SUR LE PLAN DE LA SANTÉ MENTALE

*Les recommandations qui suivent s'adressent à quatre groupes de parties intéressées.*

1. **Les décideurs des conseils scolaires et centres de services scolaires, des districts scolaires et des ministères de l'Éducation.** Ces recommandations visent à accroître l'accès (ainsi qu'un accès plus équitable) aux services psychologiques pour les élèves et les enseignants en remédiant aux principaux manques en ce qui concerne le nombre de postes de psychologues offerts et le nombre de psychologues prêts à occuper ces postes.
2. **Programmes d'études supérieures en psychologie scolaire.** Ces recommandations ont pour objectif d'accroître le nombre de psychologues scolaires et d'améliorer l'inclusivité de la profession.

3. **Psychologues scolaires.** Ces recommandations visent à encourager les psychologues scolaires à élargir leur compréhension des divers milieux dont sont issus les élèves et à les aider à améliorer les connaissances relatives à la santé mentale chez le personnel scolaire et chez les familles avec lesquelles ils travaillent.
4. **Organisations nationales, provinciales et territoriales professionnelles de psychologie.** Ces recommandations appellent à la mobilisation du savoir, à un perfectionnement professionnel continu et aux activités de défense des intérêts que la profession peut mener pour soutenir la psychologie en milieu scolaire.

***Les conseils scolaires et centres de services scolaires, districts scolaires et ministères de l'Éducation ont la responsabilité de répondre efficacement aux besoins des élèves et des écoles en matière de santé mentale.***

***Pour ce faire, ils peuvent prendre ces actions :***

1. Accorder la priorité au financement des services de psychologie scolaire et maintenir ce financement.
2. Prévoir pour les écoles un ratio d'un psychologue pour 500 à 1 000 élèves, ce qui permet de combler les besoins en matière de santé mentale et cognitive et de bien-être des élèves, du personnel et de la communauté scolaire.
3. Améliorer le recrutement et le maintien en poste des psychologues scolaires en offrant :
  - a. des charges de travail raisonnables qui permettent aux psychologues de fournir tous les services de consultation, de prévention et d'intervention dont ont besoin les élèves, le personnel et l'environnement scolaire;
  - b. un soutien aux psychologues leur permettant d'exercer leur profession de manière complète et adéquate, ce qui entraîne de meilleurs résultats pour les écoles et facilite le recrutement et le maintien en poste;
  - c. des possibilités de perfectionnement professionnel;
  - d. une supervision professionnelle et administrative et un mentorat.
4. Soutenir les écoles dans la formation des psychologues scolaires, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de candidats en mesure de répondre à l'étendue des besoins des élèves, peu importe leur lieu de résidence, leur milieu, leur groupe linguistique ou leur culture. La participation à la formation ne fait pas qu'augmenter les ressources, elle est en soi une bonne stratégie de recrutement de personnel, les internes/résidents en psychologie décidant souvent de travailler là où ils ont été formés.

***Les programmes d'études supérieures en psychologie scolaire doivent s'attaquer aux pénuries chroniques de psychologues scolaires. Voici des pistes de solutions :***

1. Améliorer le recrutement dans le champ de spécialisation en :
  - a. présentant la psychologie scolaire à un plus grand nombre d'étudiants de premier cycle;
  - b. mettant sur pied de nouveaux programmes de doctorat dans différentes régions du Canada.

2. Accroître le nombre et la capacité des :
  - a. programmes de formation de troisième cycle, en particulier dans les régions du pays les plus touchées par la pénurie, ce qui peut mener à une augmentation du nombre de praticiens, mais aussi de chercheurs et d'éducateurs en psychologie scolaire.
3. Rendre la « spécialisation » et la formation professionnelle plus accessibles en :
  - a. offrant des options plus souples pour les personnes qui souhaiteraient retourner aux études doctorales;
  - b. recrutant des professionnels issus de spécialités connexes (p. ex. orientation scolaire, psychologie clinique) qui pourraient vouloir pratiquer la psychologie scolaire.
4. S'adresser aux étudiants et aux diplômés des programmes d'enseignement de l'ensemble du Canada pour les informer que la psychologie scolaire peut être un changement de carrière intéressant pour les personnes qui ont une formation en enseignement.
5. Concentrer les efforts de recrutement sur les étudiants qui proviennent de milieux minorisés.
6. Voir à ce que les programmes de formation en psychologie scolaire soient dotés d'un effectif complet pour garantir le maintien des capacités.
7. Accroître le nombre de programmes de formation et de résidence agréés par la SCP en psychologie scolaire.
8. Promouvoir la création de stages et de résidences dans les écoles en sensibilisant les conseils/centres de services scolaires et les ministères de l'Éducation à la nécessité et à la valeur de cette formation.
9. Soutenir les conseils/centres de services scolaires et écoles dans leur offre de stages et de résidences aux étudiants en formation initiale en psychologie scolaire, en leur facilitant la tâche et en rendant le processus plus attrayant.
10. Établir des partenariats de collaboration entre conseils/centres de services scolaires et universités afin de créer une réserve de psychologues scolaires agréés pour répondre aux besoins élevés des conseils/centres de services scolaires en milieu rural, des Premières Nations et de communautés diversifiées sur le plan culturel et linguistique.
11. Préparer les étudiants en psychologie scolaire à comprendre, à respecter les enfants, les jeunes et les familles de divers groupes et milieux et à travailler avec eux.

***Les psychologues doivent rehausser leur capacité à répondre aux besoins en santé mentale d'un corps étudiant diversifié et doivent sensibiliser les parties intéressées au rôle des psychologues scolaires dans les soins de santé mentale. Ils peuvent y parvenir par ces moyens :***

1. Les psychologues scolaires peuvent apporter leur contribution entre autres en prenant la parole et en faisant des présentations aux médias, aux familles et au public afin de leur faire mieux comprendre les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes, et le rôle des psychologues scolaires pour répondre à ces besoins.

2. Lorsqu'ils fournissent des services psychologiques aux enfants dans les écoles, les psychologues doivent mieux connaître, comprendre et respecter les contextes culturels et historiques des divers milieux dont sont issus les enfants.

***Les organisations nationales, provinciales et territoriales professionnelles de psychologie doivent mener des campagnes de sensibilisation relativement au rôle de la psychologie scolaire dans les soins de santé mentale et plaider pour un accès et un financement équitables.***

1. Lorsqu'elles font la promotion de l'accès aux soins de santé mentale pour les populations du Canada, les associations professionnelles font de l'accès aux soins psychologiques dans les écoles une cause prioritaire à défendre.
2. Sensibiliser les décideurs, les systèmes et le personnel scolaires, les parents, les élèves et le grand public au rôle des psychologues scolaires dans le soutien des besoins en santé mentale des élèves et des écoles.
3. Offrir aux psychologues scolaires des possibilités de perfectionnement professionnel pour qu'ils connaissent, comprennent et respectent mieux les contextes culturels et historiques des différents milieux dont sont issus les enfants.
4. Soutenir les psychologues scolaires et les programmes qu'ils suivent en :
  - a. améliorant le recrutement dans ce domaine de spécialisation;
  - b. recrutant des étudiants issus de différents milieux minorisés;
  - c. améliorant les connaissances en matière de santé mentale au sein des conseils/centres de services scolaires et des ministères de l'Éducation et, en particulier, en les sensibilisant et en améliorant leur compréhension de la nécessité d'offrir des services psychologiques dans les écoles et des résultats positifs qui y sont associés.

## ENDNOTES

- i [https://commissionsantementale.ca/ce-que-nous-faisons/enfants-et-jeunes/?\\_ga=2.182859750.1992115012.1664810882-121726141.1664810882](https://commissionsantementale.ca/ce-que-nous-faisons/enfants-et-jeunes/?_ga=2.182859750.1992115012.1664810882-121726141.1664810882)
- ii American Academy of Pediatrics (2009). Policy statement: School based mental health services. *Pediatrics*, 124(2), 845. <https://doi.org/10.1542/peds.2009-1415>; Cho, S. M. et Shin, Y. M. (2013). The promotion of mental health and the prevention of mental health problems in child and adolescent. *Korean Journal of Pediatrics*, 56(11), 459-464. 10.3345/kjp.2013.56.11.459; Commission de la santé mentale du Canada (2012). *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie nationale en matière de santé mentale*. Calgary, AB : auteur. <https://www.cjcmh.com/doi/pdf/10.7870/cjcmh-2013-001>; Specht, J. A. (2013). Mental health in schools: Lessons learned from exclusion. *Canadian Journal of School Psychology*, 28(1), 1–13. <https://doi.org/10.1177/0829573512468857>
- iii Cho, S. M. et Shin, Y. M. (2013). The promotion of mental health and the prevention of mental health problems in child and adolescent. *Korean Journal of Pediatrics*, 56(11), 459-464. 10.3345/kjp.2013.56.11.459; Fazel, M., Hoagwood, K., Stephan, S. et Ford, T. (2014). Mental health interventions in schools 1: Mental health interventions in schools in high-income countries. *Lancet Psychiatry*, 1(5), 377–387. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(14\)70312-8](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(14)70312-8)
- iv Fazel, M., Hoagwood, K., Stephan, S. et Ford, T. (2014). Mental health interventions in schools 1: Mental health interventions in schools in high-income countries. *Lancet Psychiatry*, 1(5), 377–387. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(14\)70312-8](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(14)70312-8)
- v Gouvernement du Canada (2020). Données sur le suicide au Canada (infographique). <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/donees-suicide-canada-infographique.html>
- vi Institut canadien d'information sur la santé (2020). La santé mentale des enfants et des jeunes au Canada. <https://www.cihi.ca/fr/la-sante-mentale-des-enfants-et-des-jeunes-au-canada-infographie-0>
- vii Commission de la santé mentale du Canada. (2021). Enfants et jeunes. [https://commissionsantementale.ca/ce-que-nous-faisons/enfants-et-jeunes/?\\_ga=2.192822506.1992115012.1664810882-121726141.1664810882](https://commissionsantementale.ca/ce-que-nous-faisons/enfants-et-jeunes/?_ga=2.192822506.1992115012.1664810882-121726141.1664810882)
- viii Vaillancourt, T. et coll. (2021). Les enfants et l'école pendant la COVID-19 et par la suite : offrir des occasions qui favorisent les interactions et suscitent l'intérêt des jeunes. Société royale du Canada. <https://rsc-src.ca/en/covid-19-policy-briefing/children-and-schools-during-covid-19-and-beyond-engagement-and-connection>
- ix People for Education (2019). Supporting students' mental health: A collective responsibility <https://peopleforeducation.ca/wp-content/uploads/2019/11/People-for-Education-report-on-supporting-students-mental-health-2019-4.pdf>
- x National Association of School Psychologists. (2021). Comprehensive School-Based Mental and Behavioral Health Services and School Psychologists [document]. Auteur. <https://www.nasponline.org/resources-and-publications/resources-and-podcasts/mental-health/school-psychology-and-mental-health/school-based-mental-health-services>
- xi National Association of School Psychologists. (2020). Mental health and academic achievement. (Résumé de recherche). Bethesda, MD. auteur.
- xii Kerns, C. M., Winder-Patel, B., Iosif, A. M., Nordahl, C. W., Heath, B., Solomon, M. et Amaral, D. G. (2020). Clinically significant anxiety in children with autism spectrum disorder and varied intellectual functioning. *Journal of Clinical Child & Adolescent Psychology*, <https://doi.org/10.1080/15374416.2019.1703712>; Institut national de santé publique du Québec, 2013, voir Commission de la santé mentale du Canada (2017). Faire valoir les arguments en faveur des investissements dans le système de santé mentale du Canada à l'aide de considérations économiques. [https://commissionsantementale.ca/wp-content/uploads/2020/12/case\\_for\\_investment\\_fr.pdf](https://commissionsantementale.ca/wp-content/uploads/2020/12/case_for_investment_fr.pdf); Pezzimenti, F., Han, G. T., Vasa, R. A. et Gotham, K. (2019). Depression in youth with autism spectrum disorder. *Child and Adolescent Psychiatric Clinics*, 28(3), 397-409. <https://doi.org/10.1016/j.chc.2019.02.009>
- xiii National Association of School Psychologists. (2021). Comprehensive School-Based Mental and Behavioral Health Services and School Psychologists [document]. Auteur. <https://www.nasponline.org/resources-and-publications/resources-and-podcasts/mental-health/school-psychology-and-mental-health/school-based-mental-health-services>
- xiv Commission de la santé mentale du Canada (2012). *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie nationale en matière de santé mentale*. Calgary, AB : auteur. <https://www.cjcmh.com/doi/pdf/10.7870/cjcmh-2013-001>; Lean, D.S. et Colucci V.A. (2010). Barriers to learning. A case for integrated mental health services in schools.: Rowman and Littlefield Education; Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé (2013). *Schools as a setting for promoting positive mental health: Better practices and perspectives*. Deuxième édition. Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé. ISBN 978-0-9866785-0-9; Organisation mondiale de la santé (2005). *Promoting mental health: Concepts, emerging evidence, practice*. A report of the World Health Organization in collaboration with Victorian Health

- Promotion Foundation and Melbourne University. [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43286/9241562943\\_eng.pdf?sequence=1](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43286/9241562943_eng.pdf?sequence=1)
- xv Cho, S. M. et Shin, Y. M. (2013). The promotion of mental health and the prevention of mental health problems in child and adolescent. *Korean Journal of Pediatrics*, 56(11), 459-464. 10.3345/kjp.2013.56.11.459; Rossen, E. et Cowan, K. C. (2014). Improving mental health in schools. *Phi Delta Kappan*, 96(4), 8-13. <https://doi.org/10.1177/0031721714561438>; Tomé, G., Almeida, A., Ramiro, L., Gaspar, T. et Gaspar de Matos, M. (2021). Intervention in schools promoting mental health and well-being: A systematic review. *Global Journal of Community Psychology Practice*, 12(1), 1 - 23. <http://www.gjcpp.org/>
- xvi Institut Aspen (2017). The evidence base for how we learn. Supporting students' social, emotional, and academic development. Consensus statements of evidence from the council of distinguished scientists. National Commission on Social, Emotional, and Academic Development. [https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/2018/03/FINAL\\_CDS-Evidence-Base.pdf?\\_ga=2.239078151.528870508.1568313139-7484805.1568313139101027\\_](https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/2018/03/FINAL_CDS-Evidence-Base.pdf?_ga=2.239078151.528870508.1568313139-7484805.1568313139101027_) p. 9
- xvii Institut Aspen (2017). The evidence base for how we learn. Supporting students' social, emotional, and academic development. Consensus statements of evidence from the council of distinguished scientists. National Commission on Social, Emotional, and Academic Development. [https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/2018/03/FINAL\\_CDS-Evidence-Base.pdf?\\_ga=2.239078151.528870508.1568313139-7484805.1568313139101027\\_](https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/2018/03/FINAL_CDS-Evidence-Base.pdf?_ga=2.239078151.528870508.1568313139-7484805.1568313139101027_) p. 11
- xviii Goldberg, J., Sklad, M., Elfrink, T., Schreurs, K., Bohlmeijer, E. et Clarke, A. (2019). Effectiveness of interventions adopting a whole school approach to enhancing social and emotional development: A meta-analysis. *European Journal of Psychology of Education*, 34, 755-782. <https://doi.org/10.1007/s10212-018-0406-9>
- xix Fazel, M., Hoagwood, K., Stephan, S. et Ford, T. (2014). Mental health interventions in schools 1: Mental health interventions in schools in high-income countries. *Lancet Psychiatry*, 1(5), 377-387. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(14\)70312-8](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(14)70312-8); National Association of School Psychologists. (2021a). Comprehensive School-Based Mental and Behavioral Health Services and School Psychologists [document]. Auteur. <https://www.nasponline.org/resources-and-publications/resources-and-podcasts/mental-health/school-psychology-and-mental-health/school-based-mental-health-services>; O'Reilly, M., Svirydzenka, N., Adams, S. et Dogra, N. (2018). Review of mental health promotion interventions in schools. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 53, 647-662. <https://doi.org/10.1007/s00127-018-1530-1>; Weare, K. et Nind, M. (2011). Mental health promotion and problem prevention in schools: What does the evidence say? *Health Promotion International*, 26(S1), i29-i69. <https://doi.org/10.1093/heapro/dar075>
- xx Atkins, M. S., Hoagwood, K. E., Kutash, K. et Seidman, E. (2010). Toward the integration of education and mental health in schools. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 37(1-2), 40-47. [10.1007/s10488-010-0299-7](https://doi.org/10.1007/s10488-010-0299-7)
- xxi Buchanan, R., Guldner, B.A., Tran, O.K. et Merrel, K.W. (2009). Social and emotional learning in classrooms: A survey of teachers' knowledge, perceptions, and practices. *Journal of Applied School Psychology*, 25, 187-203; Kendziora, K. & Yoder, N. (2016). When districts support and integrate social and emotional learning (SEL): Findings from an ongoing evaluation of districtwide implementation of SEL. *American Institute for Research*, 1-17; McCarthy, C. J., Lambert, R. G. et Reiser, J. (2014). Vocational concerns of elementary teachers: Stress, job satisfaction, and occupational commitment. *Journal of Employment Counseling*, 51(2), 59-74.
- xxii Yang, C. (2021) Online teaching self-efficacy, social-emotional learning (SEL) competencies, and compassion fatigue among educators during the COVID-19 pandemic. *School Psychology Review*. 50:4, 505-518. <https://doi.org/10.1080/2372966X.2021.1903815>
- xxiii Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (2020). Mental health survey check-in. <https://www.ctf-fce.ca/fr/>
- xxiv Steiner, E. D. et Woo, A. (2021). Job-Related Stress Threatens the Teacher Supply. RAND Corporation. [https://www.rand.org/pubs/research\\_reports/RR1108-1.html](https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR1108-1.html) p. 2
- xxv Carney, P. (2015). Well aware. Developing resilient, active and flourishing students: Pearson Canada Inc.; Cole, E. et Siegel, J. A. (dir.). (2003). Effective consultation in school psychology. Hogrefe Publishers; Kokai, M. et Cole, E. (2021). A comprehensive model for consultation and intervention in school settings. Dans E. Cole et M. Kokai (dir.). *Mental health consultation and intervention in school settings: A scientist-practitioner's guide*. Hogrefe Publishing GmbH. 3-18; Lean, D.S. et Colucci, V.A. (2010). Barriers to learning. A case for integrated mental health services in schools.: Rowman and Littlefield Education; Short, K.H. (2016). Intentional, explicit, systematic: Implementation and scale-up of effective practices for supporting student mental well-being in Ontario schools. *International Journal of Mental Health Promotion*, 18(1), 33-48. <https://doi.org/10.1080/14623730.2015.1088681>
- xxvi Vaillancourt, T. et coll. (2021). Les enfants et l'école pendant la COVID-19 et par la suite : offrir des occasions qui favorisent les interactions et suscitent l'intérêt des jeunes. Société royale du Canada. <https://rsc-src.ca/fr/covid-19-policy-briefing/les-enfants-l%E2%80%99C3%A9cole-pendant-la-covid%E2%80%99119-par-la-suite-offrir-des-occasions>
- xxvii Société canadienne de psychologie (2007). Professional practice guidelines for school psychologists in Canada. Ottawa, Ontario, Canada.

- <https://old.cpa.ca/cpaside/UserFiles/Documents/publications/CPA%20Practice%20Guide.pdf>; National Association of School Psychologists (sans date). About PREPaRE <https://www.nasponline.org/professional-development/prepare-training-curriculum/about-prepare>
- xxviii Boddaparti, S. et Fristad, M. (2021). Depression – Addressing students’ needs. Dans E. Cole et M. Kokai (dir.). *Mental health consultation and intervention in school settings: A scientist-practitioner’s guide*. Hogrefe Publishing GmbH. 95-118.
- xxix Institut Aspen (2017). *The evidence base for how we learn. Supporting students’ social, emotional, and academic development. Consensus statements of evidence from the council of distinguished scientists*. National Commission on Social, Emotional, and Academic Development. [https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/2018/03/FINAL\\_CDS-Evidence-Base.pdf?\\_ga=2.239078151.528870508.1568313139-7484805.1568313139101027\\_](https://assets.aspeninstitute.org/content/uploads/2018/03/FINAL_CDS-Evidence-Base.pdf?_ga=2.239078151.528870508.1568313139-7484805.1568313139101027_)
- xxx Société canadienne de psychologie (2007). *Professional practice guidelines for school psychologists in Canada*. Ottawa (Ontario) Canada <https://cpa.ca/cpaside/UserFiles/Documents/publications/CPA%20Practice%20Guide.pdf/>
- xxxi Cole, E. et Siegel, J. A. (dir.). (2003). *Effective consultation in school psychology*. Hogrefe Publishers; Kokai, M. et Cole, E. (2021). *A comprehensive model for consultation and intervention in school settings*. Dans E. Cole et M. Kokai (dir.). *Mental health consultation and intervention in school settings: A scientist-practitioner’s guide*. Hogrefe Publishing GmbH. 3-18.
- xxxii Kokai, M. et Cole, E. (2021). *A comprehensive model for consultation and intervention in school settings*. Dans E. Cole et M. Kokai (dir.). *Mental health consultation and intervention in school settings: A scientist-practitioner’s guide*. Hogrefe Publishing GmbH. 3-18.
- xxxiii Société canadienne de psychologie (2007). *Professional practice guidelines for school psychologists in Canada*. Ottawa (Ontario) Canada <https://cpa.ca/cpaside/UserFiles/Documents/publications/CPA%20Practice%20Guide.pdf/>
- xxxiv American Academy of Pediatrics (2009). Policy statement: School based mental health services. *Pediatrics*, 124(2), 845. <https://doi.org/10.1542/peds.2009-1415>; Langer, D. A., Wood, J. J., Wood, P. A., Garland, A. F., Landsverk, J et Hough, R. L. (2015). Mental health service use in schools and non-school-based outpatient settings: Comparing predictors of service use. *School Mental Health*, 7(3), 161–173. <https://doi.org/10.1007/s12310-015-9146-z>
- xxxv American Academy of Pediatrics (2009). Policy statement: School based mental health services. *Pediatrics*, 124(2), 845. <https://doi.org/10.1542/peds.2009-1415>; Langer, D. A., Wood, J. J., Wood, P. A., Garland, A. F., Landsverk, J et Hough, R. L. (2015). Mental health service use in schools and non-school-based outpatient settings: Comparing predictors of service use. *School Mental Health*, 7(3), 161–173. <https://doi.org/10.1007/s12310-015-9146-z>; Langley, A. K., Nadeem, E., Kataoka, S. H., Stein, B. D. et Jaycox, L. H. (2010). Evidence-based mental health programs in schools: Barriers and facilitators of successful implementation. *School Mental Health*, 2, 105–113. <https://doi.org/10.1007/s12310-010-9038-1>
- xxxvi Rossen, E. et Cowan, K. C. (2014). Improving mental health in schools. *Phi Delta Kappan*, 96(4), 8-13. <https://doi.org/10.1177/0031721714561438>; Tegethoff, M., Stalujanis, E., Belardi, A. et Meinschmidt, G. (2014). School mental health services: Signpost for out-of-school service utilization in adolescents with mental disorders? A nationally representative United States cohort. *PLoS ONE*, 9(6), e99675. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0099675>
- xxxvii Langer, D. A., Wood, J. J., Wood, P. A., Garland, A. F., Landsverk, J. et Hough, R. L. (2015). Mental health service use in schools and non-school-based outpatient settings: Comparing predictors of service use. *School Mental Health*, 7(3), 161–173. <https://doi.org/10.1007/s12310-015-9146-z>
- xxxviii Comeau, J., Georgiades, K., Duncan, L., Wang, L. et Boyle, M.H. (2019). Changes in the prevalence of child and youth mental disorders and perceived need for professional help between 1983 and 2014: Evidence from the Ontario Child Health Study. *The Canadian Journal of Psychiatry / La Revue canadienne de psychiatrie*, 64(4), 256-264. <https://doi.org/10.1177%2F0706743719830035>
- xxxix Comeau, J., Georgiades, K., Duncan, L., Wang, L. et Boyle, M.H. (2019). Changes in the prevalence of child and youth mental disorders and perceived need for professional help between 1983 and 2014: Evidence from the Ontario Child Health Study. *The Canadian Journal of Psychiatry / La Revue canadienne de psychiatrie*, 64(4), 256-264. <https://doi.org/10.1177%2F0706743719830035>
- xl Société canadienne de psychologie (2013). CPA Task Force on the Future of Publicly Funded Psychology Services in Canada Report to the CPA Board of Directors. [https://cpa.ca/docs/File/Task\\_Forces/taskforceonthefutureofpubliclyfundedpsychologicalservicesincanada\\_2014final.pdf](https://cpa.ca/docs/File/Task_Forces/taskforceonthefutureofpubliclyfundedpsychologicalservicesincanada_2014final.pdf); Canadian Journal of School Psychology, 2016, 31(3) [https://cpa.ca/docs/File/Government%20Relations/Members%20of%20the%20Legislative%20Assembly%20of%20New-Brunswick\\_March2021\\_FR.pdf](https://cpa.ca/docs/File/Government%20Relations/Members%20of%20the%20Legislative%20Assembly%20of%20New-Brunswick_March2021_FR.pdf)Société canadienne de psychologie. (2013). CPA Task Force on the Future of Publicly Funded Psychology Services in Canada Report to the CPA Board of Directors. [https://cpa.ca/docs/File/Task\\_Forces/taskforceonthefutureofpubliclyfundedpsychologicalservicesincanada\\_2014final.pdf](https://cpa.ca/docs/File/Task_Forces/taskforceonthefutureofpubliclyfundedpsychologicalservicesincanada_2014final.pdf); Canadian Journal of School Psychology, 2016, 31(3)
- xli <https://cpa.ca/docs/File/Government%20Relations/Members%20of%20the%20Legislative%20Assembly%20of%20>

[New-Brunswick\\_March2021\\_FR.pdf](#)

xlii Ontario Psychological Association. (2018). Retention and recruitment of psychologists in Ontario's public systems.